

RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00045

Numéro SIREN : 410 871 586

Nom ou dénomination : SOVARELEC - SOCIETE VAROISE D ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2018 sous le numéro de dépôt 390

SARL SOVARELEC

Société à responsabilité limitée au capital de 5 182 €

siège social : ZAC Lou Gabian – Lot n° 11 –

Route de Bagnols – 83600 FREJUS

RCS FREJUS 410 871 586

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU

- 7 FEV. 2018

N° 8163390

AGO

**d'approbation annuelle
des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2016**

***Rapport de la gérance
Rapport spécial de la gérance
Procès verbal
Bilan et Annexes
en date du 30 juin 2017***

« SOVARELEC »
SARL au capital de 5 182 Euros
Siège social : ZAC Lou Gabian lot n° 1
Route de BAGNOLS
83600 FREJUS
RCS FREJUS n°410 871 586

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
- 7 FEV. 2018
N° 218 B 390

RAPPORT DE LA GERANCE

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires conformément aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- ✓ le bilan
- ✓ le compte de résultat
- ✓ le texte des résolutions soumises à votre approbation

L'inventaire a été mis à votre disposition pour examen au siège social à compter du 12 juin 2017, soit pendant les quinze jours précédents l'assemblée générale.

I. Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2016 est bénéficiaire de 36 653 EUROS, avec un chiffre d'affaires net en hausse de 849 220 euros contre 676 523 Euros avec des coûts mieux maîtrisés.

2017 a été une bonne année mais difficile à gérer pour assurer et maintenir les marchés. La masse salariale minorée est indispensable même si hausse des marchés.

Les charges d'exploitation sont de 801 865 euros contre 611 391 euros à la clôture de l'exercice 2015 soit une hausse en rapport avec le chiffre d'affaires due aux achats et à la main d'oeuvre .

II. Affectation du résultat

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 36 653 euros contre qu'il conviendra d'affecter de la manière suivante :

- AFFECTER la totalité du bénéfice en compte « Autres réserves » soit un compte « Autres réserves » qui était de $57\,006 + 36\,653 = 93\,659$ Euros après affectation et **de distribuer par prélèvement sur le compte autres réserves à hauteur des bénéfices non distribués les plus anciens la somme 16000 brut par associé soit 32000 euros brut à prélever.**
- **32000 euros BRUT** soit 4960 euros de CSG CRDS + charges sociales à déterminer sur la quote part dépassant 10% du capital et la moyenne des compte courants associés, tout ce qui est au-dessus ne subira pas les charges sociales.
- chacun des associés aura une somme brut de 16000 euros **à mettre en paiement le 30 décembre 2017.**
- **Après affectation et distributions, le compte AUTRES RESERVES s'élève 61 659 €.**

Sachant que le capital est de 5182 euros et la moyenne des comptes courants associés seule la portion au-delà des 10% et de la moyenne des comptes courants (jointe ne annexe) sera soumise à charges sociales. Compte tenu des éléments comptables donnés et le revenu fiscal de référence pas de prélèvement de 21% en sus.

DIVIDENDES ANTERIEURS

AGO 2016

16000 brut par associé SOIT 32000 euros BRUT soit 4960 euros de CSG CRDS + charges sociales à déterminer sur la quote part dépassant 10% du capital et la moyenne des compte courants associés, tout ce qui est au-dessus ne subira pas les charges sociales.

AGO 2015

18000 euros BRUT soit 2790 euros de CSG CRDS soit 9000 euros brut par associé.

AGO 2014

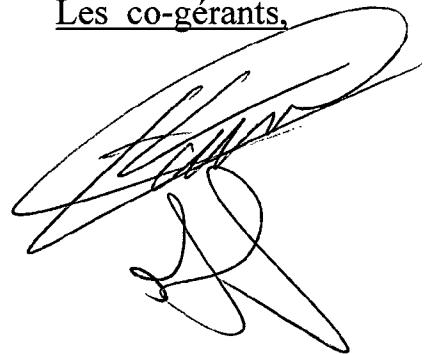
1500 € BRUT soit 232,5 € CSG CRDS = Net par associé 1267,50 euros

- **1267,50 € pour Monsieur HAMBALI lofti (170 parts)**
- **1267,50 € pour Monsieur HAMBALI taoufik (170 parts)**

Mention est faite du départ en retraite de Mr HAMBALI Taoufik avec maintien de sa qualité d'associé et surtout son maintien au sein de la société.

Je souhaite que ces diverses propositions emportent votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Les co-gérants,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to one of the co-managers.

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

- 7 FEV. 2018

N° 218 3390

« SOVARELEC »

SARL au capital de 5 182 Euros

Siège social : ZAC Lou Gabian lot n°11

Route de BAGNOLS

83600 FREJUS

RCS FREJUS n°410 871 586

Cek hifé conforme

entité conforme

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE 30 JUIN A 13 Heures

Au siège social à FREJUS.

Les associés de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
«SOVALEREC» au capital 5 182 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale
ordinaire au siège social de la société.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur HAMBALI Lofti, né le 7 janvier 1965 à Saint-Raphaël, demeurant
Chemin des VERNEDES - Les Mas d'Argens - 83600 FREJUS,
Détenant 170 parts 170 Parts

ET

Monsieur HAMBALI Taoufick, né le 4 mai 1956 à Tunis en Tunisie, demeurant
2 lot le Bois de Belluques - 83490 LE MUY,
Détenant 170 parts.....170 Parts

SOIT AU TOTAL

340 PARTS

L'assemblée réunissant au moins la moitié des parts sociales peut valablement
délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur HAMBALI Lofti, associé-gérant.

Le Président dispose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Les lettres de convocation remises contre décharges ;
2. le rapport de gestion ;
3. l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
4. le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2016, clos le 31 décembre
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos ;
- Rémunération de la gérance ;

Puis lecture ai donné du rapport de gestion et du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'assemblée dans le délai de six mois suivant la clôture de l'exercice 2016 ont été respectées parla gérance conformément aux dispositions statutaires.
- La gérance a également mis à la disposition des associés pendant quinze jours qui ont précédé l'assemblée, les comptes sociaux ainsi que l'inventaire soumis à leur approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2016 ; tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, **un résultat bénéficiaire de 36 653 euros** qu'il conviendra d'affecter de la manière suivante :

- AFFECTER la totalité du bénéfice en compte « Autres réserves » soit un compte « Autres réserves » qui était de $57\,006 + 36\,653 = 93\,659$ Euros après affectation et **de distribuer par prélèvement sur le compte autres réserves à hauteur des bénéfices non distribués les plus anciens la somme 16000 brut par associé soit 32000 euros brut à prélever.**
- **32000 euros BRUT** soit 4960 euros de CSG CRDS + charges sociales à déterminer sur la quote part dépassant 10% du capital et la moyenne des compte courants associés, tout ce qui est au-dessus ne subira pas les charges sociales.
- chacun des associés aura une somme brut de 16000 euros à **mettre en paiement le 30 décembre 2017.**
- **Après affectation et distributions, le compte AUTRES RESERVES s'élève 61 659 €.**

Sachant que le capital est de 5182 euros et la moyenne des comptes courants associés seule la portion au-delà des 10% et de la moyenne des comptes courants (jointe ne annexe) sera soumise à charges sociales. Compte tenu des éléments comptables donnés et le revenu fiscal de référence pas de prélèvement de 21% en sus.

DIVIDENDES ANTERIEURS

AGO 2016

16000 brut par associé SOIT 32000 euros BRUT soit 4960 euros de CSG CRDS + charges sociales à déterminer sur la quote part dépassant 10% du capital et la moyenne des compte courants associés, tout ce qui est au-dessus ne subira pas les charges sociales.

AGO 2015

18000 euros BRUT soit 2790 euros de CSG CRDS soit 9000 euros brut par associé.

AGO 2014

1500 € BRUT soit **232,5 € CSG CRDS = Net par associé 1267,50 euros**

- **1267,50 € pour Monsieur HAMBALI lofti (170 parts)**
- **1267,50 € pour Monsieur HAMBALI taoufik (170 parts)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés déclare que :

Monsieur HAMBALI Lofti, associé-cogérant, a perçu **33000 €** à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.

Monsieur HAMBALI Taoufick, associé-cogérant, a perçu **31000 €** à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, déclare qu'il existe des comptes courants au nom de :

Monsieur HAMBALI Lofti de 10560 € et de Monsieur HAMBALI Taoufick 4706 euros.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à la majorité des votants.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la cogérance pour l'exercice 2016, pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

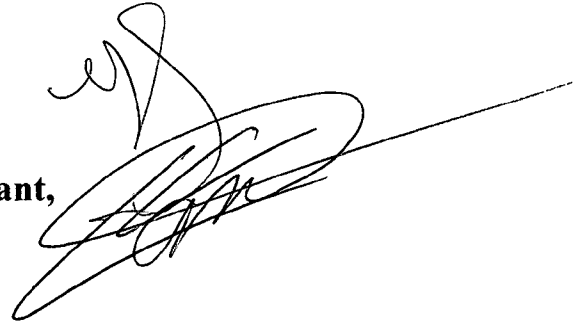
Cette résolution est adoptée à la majorité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Monsieur HAMBALI Lofti, associé – cogérant,

Monsieur HAMBALI Taoufick, associé – cogérant,

The image shows two handwritten signatures. The first signature, corresponding to Monsieur HAMBALI Lofti, is a stylized, cursive mark. The second signature, corresponding to Monsieur HAMBALI Taoufick, is more elaborate, featuring a large, sweeping loop and a long horizontal stroke extending to the right.

1A2

FT

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

- 7 FEV. 2018

N° 2018 B 390

« SOVARELEC »

SARL au capital de 5 182 Euros

Siège social : ZAC Lou Gabian lot n°11

Route de BAGNOLS

83600 FREJUS

RCS FREJUS n°410 871 586

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
WISEES A L'ARTICLE 1223-19 du nouveau code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Il est rappelé que qu'il existe des comptes courants au nom de :

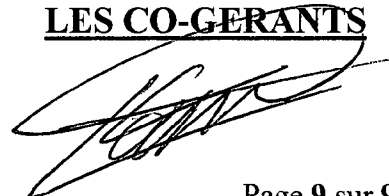
Monsieur HAMBALI Lofti de 10560 € et de Monsieur HAMBALI Taoufick 4706 euros.

Que les gérants ont perçu :

Monsieur HAMBALI Lofti, associé-cogérant, a perçu 33000 € à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.

Monsieur HAMBALI Taoufick, associé-cogérant, a perçu 31000 € à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.

LES CO-GERANTS

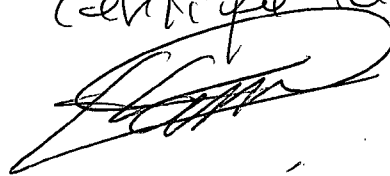


GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU

- 7 FEV. 2018

N° 2018 B 390

Certifié Conforme



Certifié Conforme



SARL SOVARELEC

ZAC LOU GABIAN

LOT N°11 ROUTE DE BAGNOLS
83600 FREJUS

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Direction Générale des Finances Publiques

SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016

Régime réel normal ☒ X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐

du CGI)

S.I.E. FREJUS
HÔTEL DES IMPÔTS
92, RUE DE L'ESTÉREL - BP 60107
83608 FREJUS CEDEX
SARL SOVARELEC
ZAC LOU GABIAN
LOT N°11 ROUTE DE BAGNOLS

Identification du
destinataire

83600 FREJUS

900688

41087158600021

N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

n° SIRET

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable
au taux de 33,1/3 %

5 258

Bénéfice imposable
au taux de 15% et/ou 28%

38 120

Déficit
(report de la ligne XO
du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values

Plus-values à long
terme imposables au
taux de 15%

Plus-values à long
terme imposables au
taux de 19%

Autres plus-values
imposables au taux
de 19%

Plus-values à long
terme imposables
aux taux de 0%

Plus-values exonérées
art.238 quindecies

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines ☐

Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐

Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐

Autres dispositifs ☐

☐

Sociétés d'investissements
immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées
relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

Les

d'Outre-

Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50 %

ABV CONSEILS

787 BOULEVARD DE LA MER
83600 FREJUS

I

- Conseil :

- CGA :

A FREJUS

le 16/05/2017

Signature et qualité du déclarant

MR HAMBALI

GERANT

Désignation de l'entreprise **SARL SOVARELEC**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2016**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	(a)	32 000
	(b)	
	(c)	
	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
	(i)	32 000
	(j)	
7. Montant des revenus ré	total (a à h)	32 000

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année	Montant des sommes versées :			
			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais autres que ceux colonnés	Remboursements	Remboursements
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	1	2	3	4	5	6
HAMBALI TAOU		2016	31 000			
360						
		2016	33 000			
3600						

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2017)

Désignation de l'entreprise **SARL SOVARELEC**
et Date de clôture de l'exercice **31122016**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

136 507

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

M VLT imputée sur les PVLT de l'exercice

M VLT réalisée au cours de l'exercice

M VLT restant à reporter

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : ZAC LOULGARIAN		Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET : 410871586000021		Néant ☐						
		Exercice N, clos le, 31/12/2016	N-1, 31/12/2015					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	432	AC	432		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 318	AS	1 121	197	360
		Autres immobilisations corporelles	AT	10 477	AU	10 452	25	334
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF	1 900	BG		1 900	1 900	
Autres immobilisations financières *		BH	4 193	BI		4 193	4 193	
TOTAL (II)		BJ	18 321	BK	12 005	6 316	6 787	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	15 500	BM		15 500	30 125
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			40
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	335 803	BY		335 803	247 709
		Autres créances (3)	BZ	4 686	CA		4 686	10 499
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	20	CE		20	10
Disponibilités		CF		CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	18 743	CI		18 743	15 111	
	TOTAL (III)	CJ	374 751	CK		374 751	303 494	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	393 072	IA	12 005	381 067	310 281	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	6 093	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise SARL SOVARELEC		Néant ☐			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 182)	DA	5 182	5 182	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	777	777	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	57 006	65 239	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 653	23 767	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	99 618	94 965	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	60 766	50 333	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 266	1 067	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		2 608	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	84 835	35 844	
	Dettes fiscales et sociales	DY	120 581	124 499	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		966	
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	281 449	215 316	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	381 067	310 281	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	281 449	212 708	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	60 766	50 333	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC					Néant ☐			
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	842 815	FE		FF	842 815	
		FG	6 405	FH		FI	6 405	
		FJ	849 220	FK		FL	849 220	
	Chiffres d'affaires nets*						676 520	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	849 225	676 523	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	309 741	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	14 625	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	154 140	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 100	
	Salaires et traitements *					FY	252 713	
	Charges sociales (10)					FZ	54 041	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	472
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	13 033	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	801 865	611 391
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	47 360	65 132
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	11	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	204	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	204	635	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(193)	(616)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	47 167	64 515	

Désignation de l'entreprise SARL SOVARELEC			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	8 736
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 680
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	10 416
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 315
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	540
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	49 364
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(3 315)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	1 801
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	686 958
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	663 191
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	23 767
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
			IG	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	14 148
			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES				
CHARGES ANNEE ANTERIEURE				
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			3 315	
PRODUITS ANNEES ANTERIEURES				
CESSION IMMO				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs
PRODUITS EX ANTERIEUR				

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL SOVARELEC										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	432	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3			KS	1 318	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	8 461	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 016	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	11 795	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	6 093	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	6 093	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								ØG	18 321	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	432	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	1 318	ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP	8 461	MQ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	2 016	MT		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	11 795	NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
Autres participations						IO		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	6 093	2G			
TOTAL IV						I3		NJ	6 093	NK			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	18 321	ØL	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL SOVARELEC**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

. Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	432	PF		PG		PH	432	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	958	QA	162	QB		QC	1 121	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	8 461	QI		QJ		QK	8 461	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 682	QM	309	QN		QO	1 991	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	11 101	QV	472	QW		QX	11 573	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	11 533	ØP	472	ØQ		ØR	12 005	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M5	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP		NR	NS		NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC				Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	1 900	UR	1 900	US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 193	UV	4 193	UW					
	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	335 803		335 803						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 347		2 347						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 225		2 225					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	112		112					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
Divers		VP									
Groupe et associés (2)	VC	2		2							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR										
Charges constatées d'avance	VS	18 743		18 743							
TOTAUX		VT	365 324	VU	365 324	VV					
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	60 766		60 766						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	84 835		84 835						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 661		23 661						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 111		5 111						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	78 632		78 632						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 178		13 178						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15 266		15 266						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	281 449	VZ	281 449						
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	15 266			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		de son conjoint		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Par des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I							
II. DEDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RESULTAT FISCAL							
TOTAL II							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	43 378		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	43 378		
				XO	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL SOVARELEC		Néant ☐
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)			XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	23 767		- Autres réserves	ZD	23 767				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	23 767		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
					TOTAL II	ZH	23 767				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	42 778	12 882				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) 17 070				XQ	23 104	15 693				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	21 454					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	10 739	10 618				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	56 065	61 246				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	154 140	100 439				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 065	1 783			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	1 035	1 070			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 100	2 853			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	169 321	137 982				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	88 590	72 054				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2016) *				OB	136 507					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 7 handicapés) : 0				YP						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR)						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL					
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC					
Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2017

SARL SOVARELEC

Néant ☐

EUR RESIDUELLE

	①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES,

	Prix de vente ③	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ④	Court terme ⑤	19%	Long terme ⑥	15% ou 16%	0%	Plus-value taxable à 19% (1) ⑦
I - Immobilisations *								
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

13				+
14				+
15				+
16				+
17				-----
18				
19				
20				

Formulaire obligatoire (article 53 A
• du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :	SARL SOVARELEC	Néant ☐
-------------------------------	-----------------------	--------------------------------

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de cession dont l'imposition est prise en charge par les sociétés associées) (cf. article 17)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL SOVARELEC**

Néant ☐

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : SARL SOVARELEC		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		842 815
Production vendue - Services	OC		6 405
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		5
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL I	OM		849 225
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		309 741
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		14 625
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		113 757
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		13 033
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		451 156
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	398 069
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		398 069
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		849 220
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 41087158600021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SOVARELEC

ADRESSE (voie) ZAC LOU GABIAN

LOT N°11 ROUTE DE BAGNOLS

CODE POSTAL 83600

VILLE FREJUS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 340

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HAMBALI Prénom(s) TAOUFIK
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 170
 Naissance : Date 04051956 N° département 99 Commune Pays TUNISIE
 Adresse : N° 2 Voie BD DU BOIS DES BELLUGUES
 Code postal 83490 Commune LE MUY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique HAMBALI Prénom(s) LOTFI
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 170
 Naissance : Date 07011965 N° département 83 Commune SAINT RAPHAEL Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie CHEMIN DE LA VERNEDE
 Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032